

## « Mettre en place du prêt de vélos ou vtt à assistance électrique au sein de sa collectivité »

Votre collectivité a choisi d'acquérir une flotte de vélos (vae) ou vtt à assistance électrique (vttae) dans l'objectif de les prêter aux administrés ou aux touristes. Ce mode de déplacement a, en effet, plusieurs avantages, il permet d' :

- Encourager la pratique du vélo ou l'envie de se remettre au vélo
- Eviter des déplacements en voiture au profit du vae/vttae

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PnrHL) prête depuis 2017 ses vae/vttae gratuitement aux habitants, cette fiche retour d'expérience revient sur l'action, sa mise en place tout en mettant en avant les points de vigilance.

### I. La préparation de la mise en place d'action

#### Achat des VAE/VTTAE

Le marché étant inférieur à 25 000 € HT, le PnrHL a choisi de restreindre la consultation en consultant en priorité les vélocistes sur son territoire ou de villes-portes, pour plusieurs raisons :

- Participer à l'économie du territoire ;
- Informer les vélocistes de l'action à venir
- Connaître les réparateurs les plus proches en cas de problème

Lors de la consultation, les vélocistes pouvaient proposer plusieurs devis. Néanmoins, il était souhaité des vae/vttae aux caractéristiques au moins suivantes et des accessoires :

- Assistance par capteur de pression (le moteur s'active immédiatement en phase de démarrage)
- Batterie lithium à minima de 36V et 11A
- Pneus anti-crevaisons

#### Critères de choix du candidat :

| Critères  | Notation  | Calcul de la notation  |
|---|-----------|--|
| Prix des prestations  | 40 points | $P = 40 \times \left( \frac{\text{Prix de l'offre la moins disante}}{\text{Prix de l'offre considérée}} \right)$ |
| Valeur technique :<br>- Conception du vélo<br>- Confort d'utilisation (maniabilité, masse du vélo)<br>- Qualité du moteur (puissance, garantie) | 40 points | 40 = Excellent<br>30 = Très satisfaisant<br>20 = Satisfaisant<br>10 = Insuffisant<br>0 = Très insuffisant        |
| Capacité et offre de maintenance du fournisseur   | 20 points | 20 = Excellent<br>15 = Très satisfaisant<br>10 = Satisfaisant<br>5 = Insuffisant<br>0 = Très insuffisant         |

Une fois, les offres reçues, deux vélocistes ont été présélectionnés et les vae/vttae proposés ont été essayés sur la voie verte PassaPaïs.

Une fois les vae/vttae reçus, ils ont pu être floqués des logos du PnrHL et des financeurs de l'action.

#### Assurer les VAE/VTTAE – marquer les vélos

Il a été choisi d'assurer les vélos contre le vol et le casse ainsi de les marquer d'un code Bicycode®.

Ce marquage consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique, référencer dans un fichier national. L'objectif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police/gendarmerie, et de lutter contre le recel et la revente illicite.

#### Points de vigilance :

- Trouver une assurance pour les vélos qui assurent les collectivités territoriales, notamment dans le cas de prêts
- Pour toute assurance vélo, l'assurance exige que le propriétaire soit équipé d'un antivol référencé avec un indice sécurité élevé.



#### Ecriture de la Convention de prêt

Pourquoi : une convention de prêt entre le Parc et l'emprunteur, qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des vae/vttae.

- Art.1 : Objet de la convention
- Art.2 : Conditions de prêt
- Art.3 : Modalités du prêt
- Art.4 : Durée de la convention
- Annexe 1 : constat d'état du vélo ou vtt à assistance électrique
- Annexe 2 : Fiche de suivi

#### Validation de la Convention

La Convention doit être validée en Comité Syndical ou Conseil communautaire ou Conseil municipal.

Point de vigilance : les chèques de caution !

Dans le cas du PnrHL, il est demandé à l'emprunteur d'un vae/vttae un chèque de caution de 1000 € à l'ordre du Trésor Public, qui est restitué à la fin du prêt.

La réception de chèque de caution a nécessité une extension de la régie des recettes, en prévoyant la possibilité d'enregistrer les dépôts de caution, leur restitution, leur encaissement. La personne qui gère les chèques de caution doit aussi avoir l'autorisation.

Un rendez-vous avec la perception des impôts est plus qu'envisageable pour connaître les modalités exigées pour la réception des chèques de caution. Pour le PnrHL nous devons :

- Donner à l'emprunteur un reçu, en double exemplaire, de dépôt et de restitution du chèque de caution
- Enregistrer les numéros de chèque de caution

🚲 Définir l'accès aux VAE/VTAE : où, quand, qui, comment ?

- Où stocker les vélos ?
- Quel est la durée du prêt ?
- Quel est le public cible ?
- Quelles sont les conditions ? Les justificatifs demandés ? (Pièce d'identité, justificatif de domicile, assurance de responsabilité civile...)
- Est-ce qu'une caution est demandée ? de quel montant ?
- Est-ce qu'il est proposé un prêt gratuit ou une location ?
- Quand est-ce que les emprunteurs peuvent venir chercher et ramener les vélos ? Pour simplifier, dans l'exemple du Parc, les emprunts se réalisent le lundi après-midi et les retours le lundi matin
- Qui s'occupe de la gestion des vélos, des réservations et des prêts ?

🚲 Communication

Communiquer sur l'action via les réseaux sociaux, la presse, les relais....

Dans le cas du PnrHL, trois cartes postales ont été créées :



## II. Le déroulement des prêts

### Les réservations

Un calendrier de réservation hebdomadaire a été créé pour gérer les demandes de réservation (excel).

### Préparer les vélos

Avant les prêts, il est nécessaire de préparer les vae/vttae :

- Vérification et nettoyage du vélo
- Recharger les batteries (compter 4h environ)
- Vérification de la pression des pneus,
- Vérification des accessoires, des clés du vélo...

### Gérer les emprunts et les retours

Dans la convention de prêt, une feuille état des lieux à remplir avec l'emprunteur lors de l'emprunt et la restitution du vélo. C'est à ces moments-là qu'est remis le reçu de dépôt et de restitution de la caution.

### Gérer les imprévus

Il est arrivé, peu de fois, que des vélos soient revenus cassés. Dans ce cas, le chèque de caution était gardé, puis le vélo amené chez le vélociste pour la réparation. Il a été demandé à l'emprunteur de payer la facture de la réparation où le montant était bien souvent inférieur au montant de la caution. Lorsque la facture était payée, le chèque de caution était rendu.

Une réparation, fait qu'un vélo peut être indisponible un laps de temps, plus au moins important.

## III. Bilan

Le bilan de l'action est positif avec un très bon retour de la part des emprunteurs, certains ont même acheté un vae/vttae par la suite. L'action a gagné en notoriété grâce à un changement d'organisation. Auparavant, les vélos étaient disponibles uniquement à la maison du Parc, cela nécessitait pour les futurs emprunteurs de faire plus ou moins de route pour emprunter un vélo, cette organisation limitait les demandes de prêt. Depuis 2018, d'avril à octobre, les vélos sont proposés aux mairies. Six communes ont pu en bénéficier pour un total de 45 prêts (5 vae/vttae). Durant trois semaines à plus d'un mois, les vélos sont disponibles dans la commune, les prêts sont proposés en priorité à leurs administrés.